

INGÉNIEUR TERRITORIAL

Note de cadrage indicatif

La présente note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les membres du jury, les correcteurs, les formateurs et les candidats.

LA NOTE À PARTIR D'UN DOSSIER Concours externe

Intitulé réglementaire :

Décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux

Cette épreuve consiste, à partir de l'analyse d'un dossier remis au candidat, en la rédaction d'une note tenant compte du contexte technique, économique ou juridique lié à ce dossier. Celui-ci porte sur l'une des spécialités choisie par le candidat au moment de son inscription.

Cette épreuve a pour objet de vérifier l'aptitude du candidat à exercer ses fonctions au sein d'une collectivité territoriale.

Durée : 5 heures

Coefficient : 5

Le concours peut être ouvert dans cinq spécialités :

- ingénierie, gestion technique et architecture ;
- infrastructure et réseaux ;
- prévention et gestion des risques ;
- urbanisme, aménagement et paysages ;
- informatique et systèmes d'information.

Le choix de la spécialité est définitif à la clôture des inscriptions.

Cette épreuve ne comporte pas de programme réglementaire.

Elle constitue l'unique épreuve d'admissibilité du concours externe d'ingénieur, dotée du même coefficient que l'unique épreuve orale obligatoire d'admission.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves obligatoires d'admissibilité ou d'admission est éliminatoire.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter aux épreuves d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

Les aptitudes que cette épreuve entend vérifier conduisent à la cadrer comme une **note assortie de propositions opérationnelles**. Le cas échéant, le sujet peut inviter le candidat à illustrer ses propositions par des **documents annexes** permettant d'éclairer leur mise en œuvre concrète.

Au-delà de l'aptitude à synthétiser des informations pour les présenter de manière organisée, au moyen d'une **note informative** rédigée en première partie de la copie, l'épreuve entend vérifier la capacité du candidat à mobiliser des connaissances pour élaborer en seconde partie de la copie des **propositions opérationnelles** adaptées au contexte territorial, argumentées et illustrées le cas échéant par des annexes.

I- UNE NOTE CLAIREMENT INFORMATIVE

La note est généralement demandée par une autorité hiérarchique qui entend être **efficacement et rapidement informée** sur le sujet faisant l'objet de la note.

La mise en situation précisée dans la commande, essentiellement destinée à permettre au candidat de percevoir dans quel contexte s'inscrivent les propositions de la seconde partie, est également conçue pour permettre au candidat de satisfaire aux exigences formelles de présentation de la note et d'en identifier précisément le thème (l'objet). Dans la mesure où cette épreuve permet l'accès à un cadre d'emplois de catégorie A, la commande de la partie note de l'épreuve ne contient pas d'indication de plan.

A- Informer un destinataire précis

L'épreuve est une épreuve professionnelle dans la mesure où elle requiert que le candidat se mette en situation pour mesurer précisément les attentes du destinataire de la note : il lui faut repérer les informations qui doivent impérativement être valorisées compte tenu de la qualité du destinataire et du contexte de la demande.

B- Informer précisément

Les informations de la note doivent être précises, jamais allusives : le destinataire n'est pas supposé connaître le sujet abordé, la note doit lui fournir tous les éléments nécessaires à sa compréhension.

Le candidat ne pourra jamais se contenter de faire référence à des textes, des informations contenues dans le dossier : le destinataire ne dispose pas de ce dossier, il n'a que la note pour comprendre. Le dossier disparaît en tant que tel lors de la rédaction de la note : le candidat n'en conserve que les informations essentielles. Il n'a pas à mentionner dans le corps de son développement les références aux documents (document 1, document 2, ...) d'où proviennent les informations.

Une note qui se contenterait de résumer successivement les différents documents ou se livrerait à un commentaire composé des documents ne répondrait pas aux exigences de l'épreuve.

C- Identifier les principaux problèmes posés par le sujet

Les sujets requièrent généralement des candidats qu'ils analysent les principales données contenues dans le dossier, identifient les problèmes à résoudre, mettent en valeur les grands principes qui sous-tendent problèmes et solutions.

II- DES PROPOSITIONS OPÉRATIONNELLES, ILLUSTRÉES LE CAS ÉCHÉANT PAR DES ANNEXES

L'exploitation du dossier doit permettre au candidat de repérer les informations qu'il peut utiliser dans la partie propositions de la note, comme :

- les contraintes juridiques ;
- les contraintes techniques ;
- les contraintes économiques ;
- les contraintes environnementales ;
- des expériences éclairantes conduites par différentes collectivités territoriales.

Cependant, le dossier ne suffit pas à l'élaboration des propositions et **le candidat doit, de manière essentielle, mobiliser ses propres connaissances et les argumenter dans un contexte précisé par la commande.**

A- Des propositions tenant compte du contexte

Les propositions doivent s'attacher à prendre en compte les éléments de contexte précisés dans la commande pour formuler des propositions adaptées.

A cette fin, le candidat doit connaître l'organisation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, les modes d'organisation et de gestion de leurs services.

B- Des propositions expertes

Les propositions élaborées par le candidat doivent faire la preuve de sa maîtrise des connaissances techniques dans la spécialité. À titre indicatif, le candidat peut se reporter au programme règlementaire de l'épreuve orale d'admission du concours qui indique très clairement les connaissances techniques que le candidat doit maîtriser.

L'expertise requise porte également, le cas échéant, sur la dimension juridique, économique, environnementale... des questions à traiter.

C- Des propositions opérationnelles, le cas échéant assorties d'annexes

Le futur ingénieur territorial doit être à même de formuler des propositions réalistes et de préciser les moyens et les conditions de leur mise en œuvre, de se situer dans une démarche d'aide à la décision. À cette fin, il doit maîtriser les différents modes de conduite des projets (projets de service, conduite en "mode projet"...) afin de proposer les mises en œuvre les plus pertinentes. Le sujet peut inviter le candidat à assortir ses propositions d'annexes permettant d'éclairer leur mise en œuvre concrète et de faciliter leur appropriation par le destinataire de la note.

À titre d'exemples, les annexes suivantes peuvent être demandées au candidat afin d'illustrer ses propositions : rétro planning, carte des acteurs, fiche de procédure, plan de financement, déroulé d'une réunion, projet de courrier, de courriel, communiqué de presse, appel à contributions, page de site internet, plan d'un guide, etc.

III- UNE ÉPREUVE À PARTIR D'UN DOSSIER

Dans chaque spécialité, les sujets sont présentés à l'identique, sous la forme d'une **commande** qui met le candidat en situation, dans une rédaction synthétique qui ne contient que des informations indispensables au traitement du sujet, puis indique précisément l'objet de la note attendue en première partie (sur **10 points**) et les propositions à élaborer en seconde partie (sur **10 points**). La commande précise le cas échéant le nombre et la nature des documents annexes demandés dans la partie propositions. La phase de conception de ces documents annexes doit alors être prise en compte dans la gestion du temps de l'épreuve. Cette commande est suivie d'une liste signalétique des documents, mentionnant le titre, l'auteur, la source, la date et le nombre de pages de chaque document. Le niveau de précision des titres peut, le cas échéant, constituer une aide à l'élaboration du plan.

Les sujets peuvent, dans une spécialité donnée, être identiques au concours externe et au concours interne, avec des barèmes de correction différents.

A- Rien que le dossier pour rédiger la note

Le dossier, portant sur la spécialité choisie au moment de l'inscription, comprend **une trentaine de pages**.

Il peut comporter **une dizaine de documents** de nature (documents juridiques, documents officiels, articles de presse spécialisée ou non...) et de forme (textes, documents graphiques ou visuels...) variées dont le candidat doit mesurer l'importance relative. Parfois, un « document-pivot » contient l'essentiel des informations à utiliser.

Le candidat ne doit négliger aucun élément du dossier : l'omission d'une information essentielle serait très pénalisante.

Si les informations peuvent être redondantes d'un document à l'autre, aucun document n'est jamais totalement inutile, le dossier ne contenant pas de "documents-pièges" sans rapport avec le sujet.

Dans la mesure du possible, les sujets évitent les dossiers que l'actualité rendrait obsolètes le jour de l'épreuve.

B- Davantage que le dossier pour rédiger les propositions

Si la première partie (**partie informative**) est rédigée à partir des seuls éléments du dossier, qui contient toutes les informations nécessaires, la partie **propositions** fait **essentiellement appel aux connaissances du candidat**, même si celui-ci peut utilement y valoriser des informations puisées dans le dossier.

IV- UNE ÉPREUVE PROFESSIONNELLE

Cette épreuve entend mesurer l'aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. Les annales fournissent des indications utiles sur la nature des sujets.

A- Les missions du cadre d'emplois

Ces missions sont définies par les articles 2 et 3 du *décret n°2016-201 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (extraits)* :

- Article 2 :

« Les ingénieurs territoriaux exercent leurs fonctions dans tous les domaines à caractère scientifique et technique entrant dans les compétences d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public territorial, notamment dans les domaines relatifs :

1° À l'ingénierie ;

2° À la gestion technique et à l'architecture ;

3° Aux infrastructures et aux réseaux ;

4° À la prévention et à la gestion des risques ;

5° À l'urbanisme, à l'aménagement et aux paysages ;

6° À l'informatique et aux systèmes d'information.

Ils assurent des missions de conception et d'encadrement. Ils peuvent se voir confier des missions d'expertise, des études ou la conduite de projets.

Ils sont chargés, suivant le cas, de la gestion d'un service technique, d'une partie du service ou d'une section à laquelle sont confiées les attributions relevant de plusieurs services techniques. (...) »

- Article 3 :

« Les fonctionnaires ayant le grade d'ingénieur peuvent exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes, les offices publics de l'habitat, les laboratoires d'analyses et tout autre établissement public relevant de ces collectivités.

Ils peuvent également occuper les emplois de directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de 10 000 à 40 000 habitants.

En outre, ils peuvent occuper les emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés en application des dispositions du décret du 30 décembre 1987 ».

B- Les annales

Avertissement :

Les thèmes y sont mis en valeur par du gras qui n'apparaît pas dans les originaux.

Les sujets proposés jusqu'à la session 2023 comportaient un barème (8 points pour la partie informative, 12 points pour la partie propositions), appelé à évoluer à partir de la session 2025 (10 points pour la partie informative, 10 points pour la partie propositions). Par ailleurs, il n'était pas attendu alors de documents annexes pour éclairer les propositions.

Session 2023

- Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la commune d'Ingéville (180 000 habitants). La collectivité a gardé dans ses compétences propres : l'éducation (écoles maternelles et élémentaires), l'enfance et la jeunesse (crèches, relais d'assistantes maternelles et centres de loisirs), le sport (45 équipements sportifs dont 18 gymnases, 1 patinoire et 4 piscines), l'action culturelle, la politique de la ville et les déchets.

Suite aux directives gouvernementales, Ingéville a engagé un plan de sobriété. Vous êtes missionné pour être le référent « sobriété » de la commune.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques (DGST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **la sobriété**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles visant à **réduire, à court et long termes, les consommations énergétiques d'Ingéville**. *Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

12 points

- Spécialité infrastructures et réseaux

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service route et voirie au sein de la communauté d'agglomération INGECO, 90 000 habitants et gérant 250 km de voirie.

Dans un premier temps, le directeur général des services techniques et du développement durable vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur **l'innovation dans le domaine routier**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **répondre à un appel à projet sur la route du futur et intégrer une dimension écologique dans les futurs aménagements de voirie**. *Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.* 12 points

- Spécialité prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du pôle méthodes et conditions de travail au sein de la direction générale des services techniques (DGST) de la commune d'Ingéville, 80 000 habitants.

Le contexte de crise des dernières années (énergétique, sanitaire et environnementale) amène les équipes en charge de la gestion du patrimoine et des espaces publics à composer avec un cadre de contraintes renforcé. Parallèlement, la collectivité fait face à une perte de son attractivité qui se traduit par un sous-effectif dans les services. Cette situation a pour effet de dégrader les conditions de travail des agents en même temps que la qualité du service apporté aux habitants.

Dans ce contexte, le comité social territorial (CST) souhaite travailler à l'amélioration de l'environnement de travail au sein de la DGST.

La directrice générale des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **la Qualité de Vie au Travail (QVT)**.

8 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles pour le **déploiement d'une démarche de QVT au sein des services techniques d'Ingéville**. *Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

12 points

- Spécialité urbanisme, aménagement et paysage

Vous êtes ingénieur territorial, responsable du service urbanisme au sein de la commune d'Ingéville (100 000 habitants). Cette commune est la ville centre de l'intercommunalité d'Ingéco comptant 150 000 habitants dont le PLUi est en cours de révision pour permettre la requalification du quartier de la Halle. Ce quartier comprend une halle de marché à réhabiliter, une place publique dégradée de 5 000 m², un ensemble de 500 logements dont une partie à démolir et des rez-de-chaussée désaffectés. L'équipe municipale souhaite y développer une politique de rénovation favorable à la santé et au bien-être des habitants.

Dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux de la ville du bien-être**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **mettre le bien-être des habitants au cœur du projet de requalification du quartier de la Halle**. *Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

12 points

- Spécialité informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet en charge de la cellule innovation au sein de la direction des systèmes numériques de la commune d'Ingéville (200 000 habitants).

L'usage, la conception universelle (réaliser des sites web ou des applications pouvant être utilisés par tous), l'éco-responsabilité et la sécurité numérique sont des préoccupations de la collectivité.

Dans un premier temps, le Directeur des Systèmes Numériques (DSN) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux du numérique responsable**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions méthodologiques et opérationnelles visant à **appliquer une stratégie numérique responsable prioritairement sur les services à la population d'Ingéville**. *Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.*

12 points

Session 2021

- Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

Vous êtes ingénieur territorial, Directeur des Services Techniques (DST) de la commune d'INGÉVILLE (20 000 habitants).

Vous êtes en charge du patrimoine bâti de votre collectivité. Conformément aux dernières évolutions législatives en matière de patrimoine tertiaire, votre collectivité doit s'engager dans une démarche active de gestion de son patrimoine.

Dans un premier temps, le maire vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux du décret tertiaire**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **élaborer et mettre en oeuvre un schéma directeur immobilier et énergétique du patrimoine** d'INGÉVILLE.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité infrastructures et réseaux

Vous êtes ingénieur territorial au sein de la direction des infrastructures et réseaux de la communauté urbaine de Commurba (500 000 habitants), en charge des déplacements pour la Ville d'Ingéville (60 000 habitants).

Suite aux conclusions d'une récente étude réalisée à l'échelle de la communauté urbaine, le Maire d'Ingéville est préoccupé par le temps de parcours nécessaire à ses concitoyens pour accéder aux différents services de sa collectivité. Pour faire face à cette problématique, il s'est engagé en début de mandature à améliorer l'accessibilité aux équipements municipaux dans les différents secteurs du territoire, ainsi qu'à favoriser le maintien et l'installation de commerces et de services de proximité. Le Maire souhaite de cette manière que chaque concitoyen puisse se situer à moins d'un quart d'heure des principales polarités de la ville sans utiliser la voiture.

Dans un premier temps, le Directeur Général des Services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, un rapport sur **la ville du quart d'heure**.

8 points

Le taux de respect de paiement du stationnement de surface est de 20 %. La police municipale exerce le contrôle de ce stationnement en régie. Elle fait peu de contrôles et se concentre sur d'autres missions. Le tarif du stationnement est de 1,50 € par heure sur l'ensemble du territoire d'INGEVILLE pour deux heures maximum. INGEVILLE dispose d'un centre-ville où la pression du stationnement est forte et où la rotation des véhicules est faible. INGEVILLE a passé une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un parking souterrain situé en centre-ville avec la société DELEGUE. Le tarif du stationnement dans ce parking est de 2 € par heure. Ce parking a un taux de remplissage faible.

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir une méthodologie et des propositions opérationnelles pour **favoriser l'accès aux principales centralités du territoire**. Cette démarche devra interroger le maillage des services sur la ville et contribuer au développement d'une mobilité durable.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial chargé du pôle prévention des risques au sein de la métropole d'Ingéméto qui compte 850 000 habitants sur un territoire très urbanisé et exposé à de nombreux risques : crues, inondations, sécheresse, risques technologiques, pandémie, ...

La récente crise sanitaire interroge les élus sur la capacité du territoire à réagir en cas d'irruption d'un événement majeur. Le président souhaite dans cette perspective impulser une meilleure gestion globale des risques par les services de la collectivité, et ainsi garantir la continuité de l'action publique en situation de crise.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les démarches de résilience urbaine**.

8 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **mettre en oeuvre une telle démarche sur le territoire**.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité urbanisme, aménagement et paysages

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service foncier de la commune d'INGEVILLE (80 000 habitants) qui se caractérise par un centre-ville composé d'immeubles anciens et dégradés.

INGEVILLE appartient à une communauté d'agglomération de 14 communes et en est la ville centre. La communauté d'agglomération se compose de 3 villes secondaires de moins de 10 000 habitants et de villages périphériques.

La nouvelle équipe municipale souhaite engager une politique volontariste en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et de résorption de la vacance du logement. Pour cela, les élus souhaitent disposer d'une stratégie de reconquête du centre-ville.

Dans un premier temps, le Directeur Général des Services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux de l'habitat indigne et de la vacance du logement**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant **la reconquête du centre-ville** d'INGEVILLE.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chargé de la mise en place d'outils numériques au sein de la direction des systèmes d'information mutualisée de la commune d'INGEVILLE (110 000 habitants) et de l'intercommunalité d'INGECO (270 000 habitants).

La Direction générale souhaite diffuser des assemblées délibérantes en streaming et développer la visioconférence au sein de la collectivité.

Dans un premier temps, le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux du streaming et de la visioconférence dans les collectivités territoriales**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir, au travers d'une démarche projet, un ensemble de propositions opérationnelles visant à **assurer cette transition numérique**.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

Session 2019

- Spécialité ingénierie, gestion technique et architecture

Vous êtes ingénieur territorial au sein des services techniques d'INGEVILLE (20 000 habitants). La ville dispose d'un patrimoine bâti relativement important, datant pour l'essentiel du Moyen Âge. Certains de ces bâtiments communaux sont protégés au titre des monuments historiques comme le château et l'église, inscrits à l'inventaire supplémentaire. D'autres petits éléments de patrimoine composés notamment de fontaines ou de lavoirs, sont non protégés.

Dans un premier temps, le Directeur des services techniques (DST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les différents types de protection du patrimoine bâti et leurs implications**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **engager un programme de restauration du patrimoine ancien public et privé de la ville**.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité infrastructures et réseaux

Vous êtes ingénieur territorial, chef du service voirie et déplacements dans la ville d'INGEVILLE (50 000 habitants). INGEVILLE est la ville centre d'une communauté d'agglomération INGECO de 80 000 habitants. La compétence voirie reste communale et n'a pas été transférée à la communauté d'agglomération. Par contre INGECO est l'AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). INGEVILLE et INGECO n'ont pas encore mis en oeuvre la récente réforme du stationnement de surface.

Dans un premier temps, la directrice générale des services techniques (DGST) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **la récente réforme du stationnement**.

8 points

Le taux de respect de paiement du stationnement de surface est de 20 %. La police municipale exerce le contrôle de ce stationnement en régie. Elle fait peu de contrôles et se concentre sur d'autres missions. Le tarif du stationnement est de 1,50 € par heure sur l'ensemble du territoire d'INGEVILLE pour deux heures maximum. INGEVILLE dispose d'un centre-ville où la pression du stationnement est forte et où la rotation des véhicules est faible. INGEVILLE a passé une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation d'un parking souterrain situé en centre-ville avec la société DELEGUE. Le tarif du stationnement dans ce parking est de 2 € par heure. Ce parking a un taux de remplissage faible.

Dans un deuxième temps, la DGST vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **mettre en oeuvre la réforme du stationnement de surface à INGEVILLE**.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité prévention et gestion des risques

Vous êtes ingénieur territorial chargé de la prévention des risques au sein de la ville d'INGE (80 000 habitants) exposée à de nombreux risques : crues, inondations, submersion marine, risques naturels et technologiques.

La commune dispose d'un plan communal de sauvegarde mais le bilan réalisé suite à une inondation importante montre qu'il n'existe pas une culture commune du risque permettant de gérer la crise de manière optimale.

Dans un premier temps, la directrice des services techniques vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **la culture du risque**.

8 points

Dans un deuxième temps, elle vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles pour **développer une telle culture tant au niveau des agents que des habitants sur le territoire**.
Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité urbanisme, aménagement et paysages

Vous êtes chef de projet en urbanisme durable à la communauté d'agglomération d'INGECOM. L'établissement public de coopération intercommunale compte 55 000 habitants répartis sur 12 communes dont l'armature urbaine se décompose en 1 ville centre (35 000 habitants), 3 bourgs structurants secondaires et des villages périphériques. Le territoire s'articule entre espaces urbains centraux et paysages ruraux.

INGECOM a pris la compétence d'élaboration du document d'urbanisme intercommunal et dispose d'ores et déjà d'un programme local de l'habitat ainsi que d'un plan de paysage. Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) sera quant à lui élaboré concomitamment au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Sensibilisés par les récents épisodes caniculaires, les élus s'interrogent sur les capacités du territoire à s'adapter aux effets du changement climatique, notamment dans la ville centre où les températures ont atteint des records au courant de l'été. Votre direction souhaite travailler à la mise en cohérence des politiques d'aménagement du territoire avec les enjeux climatiques en insistant sur le tissu urbain existant ou à venir.

Dans un premier temps, le directeur général des services (DGS) vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur **les enjeux d'adaptation de la ville aux problématiques climatiques**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles et priorisées pour **mettre en œuvre des solutions concrètes sur le territoire**.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

- Spécialité informatique et systèmes d'information

Vous êtes ingénieur territorial, chef de projet rattaché au Directeur général des services (DGS) du syndicat informatique intercommunal d'INGECO créé très récemment et regroupant une trentaine de communes pour un ensemble de 400 000 habitants.

Afin de clarifier les missions du syndicat auprès des collectivités territoriales partenaires, vous devez proposer à votre hiérarchie un ensemble de services accessibles aux collectivités pour gérer leur Système d'Information (SI) respectif. À cette fin, il est nécessaire de proposer un catalogue de services qui corresponde aux besoins « Information Technology » (IT) des collectivités adhérentes.

Dans un premier temps, votre DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le **catalogue des services dans le cadre d'un syndicat informatique**.

8 points

Dans un deuxième temps, il vous demande d'établir un ensemble de propositions opérationnelles visant à **organiser la mise en œuvre d'un catalogue de services au sein de la structure et à assurer son cycle de vie**. Vous vous appuyerez sur des exemples de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Pour traiter cette seconde partie, vous mobiliserez également vos connaissances.

12 points

V- UN CERTAIN FORMALISME

A- La présentation de la note avec propositions

La note doit adopter la forme suivante et reprendre les informations que le candidat trouve en première page du sujet dans la commande et la liste signalétique des documents du dossier.

Collectivité émettrice (Ville de... Service...) <i>Remarque : aucun nom de collectivité ni de service, existant ou fictif, autre que celui indiqué dans le sujet ne doit être utilisé sous peine d'annulation de la copie.</i>	Le (date de l'épreuve) <i>Remarque : la mention du lieu (déjà dans le timbre) n'est pas ici nécessaire. Un nom de lieu existant ou fictif non précisé dans le sujet pourrait constituer un motif d'annulation.</i>
NOTE à l'attention de Monsieur (ou Madame) le (la)... (destinataire) <i>exemple : à l'attention de Monsieur le Directeur général des services techniques</i>	
Objet (thème de la note) <i>exemple : La maîtrise de l'énergie dans les bâtiments publics</i>	
Références : (celles des principaux textes juridiques ou officiels fondant le cas échéant la note) <i>Remarque : la prudence impose l'abandon de toute mention de signature afin d'éviter une rupture d'anonymat entraînant l'annulation de la copie. De même, aucun paraphe ne devra apparaître sur la copie.</i>	

Le barème de correction peut pénaliser faiblement le non-respect des règles formelles de présentation de la note.

B- Le plan de la note avec propositions

La note avec propositions doit comporter **une unique introduction** d'une vingtaine de lignes rappelant le contexte et comprenant impérativement **l'annonce de chacune des deux parties** (partie informative / partie propositions). Les candidats doivent veiller à ce que l'annonce du plan aille au-delà d'une simple annonce de la structure de la copie et porte sur le contenu précis de chacune des parties.

Celles-ci sont organisées en sous-parties. Le plan est impérativement matérialisé par des titres comportant des numérotations en début des parties et sous-parties.

Une transition est attendue entre la première et la deuxième partie : elle doit d'abord insister sur les informations essentielles mises en valeur par la note puis introduire brièvement les "propositions".

La conclusion est facultative. Elle peut toutefois utilement souligner l'essentiel, sans jamais valoriser des informations oubliées dans le développement.

C- Le cas échéant, des documents annexes

Les documents annexes opérationnels, indiqués le cas échéant dans la commande, doivent être présentés de façon claire, structurée et finalisée.

Chaque document doit être directement opérationnel et, à ce titre, doit être soigné et concis, d'une dimension d'une page le plus souvent.

Les documents doivent pouvoir être utilisés de façon autonome. Ils seront donc présentés sur des pages distinctes.

D- Les exigences rédactionnelles

Les parties rédigées de la note avec propositions doivent l'être clairement (pas de style télégraphique ou "prise de notes"). Les éléments non rédactionnels doivent être accompagnés d'explications claires.

Le style doit être neutre, sobre, précis. La note a pour vocation première d'informer le destinataire avec efficacité.

Le candidat doit restituer les informations par un travail de reformulation. Il ne peut se contenter de recopier intégralement des parties de documents. Les citations directes doivent être réservées aux seuls extraits succincts de textes juridiques, documents officiels, prises de position éclairantes de personnalités qualifiées.

La longueur de la **note** avec **propositions** est induite par la durée de l'épreuve au concours externe (5h). 8 à 10 pages, en comptant le cas échéant les documents annexes, sont nécessaires et suffisantes.

Une présentation négligée (soin, calligraphie) pourra être pénalisée.

V- CRITÈRES D'APPRÉCIATION

La première partie, informative, est notée sur 10 points, et la partie présentant des propositions opérationnelles - et le cas échéant des documents annexes - sur 10 points. Cette répartition des points est rappelée sur le sujet.

La copie est évaluée sur le fond et la forme, les correcteurs appréciant la capacité du candidat à produire une note avec propositions à la fois pertinente, claire, cohérente et bien structurée.

La partie informative devrait obtenir la moitié des 10 points ou plus lorsqu'elle :

- reprend les informations essentielles des documents en les synthétisant et en les ordonnant autour d'un plan clair et structurant (introduction comprenant une annonce de plan, matérialisation des parties et sous-parties),

et :

- propose au destinataire une réflexion précise et étayée sur le problème posé, faisant preuve d'une approche pertinente des réalités professionnelles et d'une maîtrise de la dimension technique du sujet,

et :

- est rédigée dans un style clair, intelligible et concis, s'appliquant à reformuler et non à "copier-coller" les informations,

et :

- fait preuve d'une bonne maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, ponctuation, vocabulaire).

A contrario, elle ne devrait pas obtenir la moitié des 10 points lorsqu'elle :

- ne constitue qu'une juxtaposition de résumés des documents du dossier,

ou :

- expose de manière désordonnée et imprécise quelques éléments tirés du dossier, laissant apparaître une méconnaissance grave des réalités professionnelles et l'absence de toute maîtrise de la dimension technique du sujet,

ou :

- est fondée sur des informations qui ne figurent pas dans le dossier,

ou :

- est rédigée dans un style particulièrement incorrect ou à partir de passages de documents entièrement "copiés-collés",

ou :

- témoigne d'une maîtrise linguistique insuffisante (trop nombreuses erreurs d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, de vocabulaire),

ou :

- présente un caractère inachevé (sous-partie(s) très insuffisamment développée(s) ou manquante(s)).

Les propositions devraient obtenir la moitié des 10 points ou plus lorsqu'elles :

- valorisent, le cas échéant, des informations pertinentes du dossier et mobilisent essentiellement des connaissances professionnelles adaptées au traitement du sujet,

et :

- prennent en compte les attentes de leur destinataire,

et :

- constituent un ensemble cohérent d'actions concrètes adaptées au contexte et, le cas échéant, sont illustrées de documents annexes directement opérationnels,

et :

- sont rédigées dans un style clair, intelligible et concis,

et :

- font preuve d'une bonne maîtrise de la langue (orthographe, syntaxe, ponctuation, vocabulaire).

A contrario, elles ne devraient pas obtenir la moitié des 10 points lorsqu'elles :

- n'utilisent pas des informations le cas échéant pertinentes du dossier et laissent apparaître de graves méconnaissances professionnelles,

ou :

- ne prennent pas en compte les attentes du destinataire,

ou :

- sont irréalistes, fondées sur des données erronées ou inadaptées,

ou :

- présentent une grave incohérence entre plan annoncé et plan suivi,

ou :

- sont rédigées dans un style particulièrement incorrect ou à partir de passages de documents entièrement "copiés-collés",

ou :

- témoignent d'une maîtrise linguistique insuffisante (trop nombreuses erreurs d'orthographe, de syntaxe, de ponctuation, de vocabulaire),

ou :

- présentent un caractère inachevé (sous-partie(s) très insuffisamment développée(s) ou manquante(s)).